

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

Séance du 10 juillet 2015  
(convocation du 3 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30  
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30  
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique  
M. AOUIZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h  
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15  
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50  
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique  
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10  
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel  
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50  
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard  
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h  
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

### **EXCUSES :**

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pessac - ZAC Centre Ville - Avenant n°1 à l'avenant de résiliation anticipée de la concession d'aménagement de la ZAC Centre Ville à Pessac entre Bordeaux Métropole et Aquitanis - Décision**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2013/0912 du 20 décembre 2013, le Conseil de Communauté a décidé d'une part, de résilier par anticipation la convention publique d'aménagement entre La Cub et l'OPH Aquitanis pour la réalisation de la ZAC (zone d'aménagement concerté) Centre Ville à Pessac et d'autre part, de la reprise en régie directe par notre Etablissement public, en tant qu'aménageur, de cette opération d'aménagement.

Dans ce cadre, un avenant de résiliation a été signé le 24 décembre 2013 afin de préciser les conséquences juridiques et financières de l'expiration anticipée de la concession d'aménagement ainsi que les conditions et modalités opérationnelles, juridiques, financières et fiscales du transfert de l'actif et du passif de l'opération d'aménagement dans le patrimoine de La Cub.

Cet avenant de résiliation est le résultat d'un travail entre l'aménageur et la Communauté urbaine, futur aménageur, tout au long de l'année 2013. Cet avenant mentionnait une mise à jour de ses annexes par Aquitanis au 30 juin 2014 afin de donner quitus à l'aménageur.

Par courrier du 14 octobre 2014, La Cub devenue Bordeaux Métropole au premier janvier 2015, a signifié à Aquitanis qu'elle suspendait l'approbation du quitus dans l'attente des pièces complémentaires relatives aux recettes non encaissées par l'aménageur.

Aujourd'hui, compte tenu des délais nécessaires à l'instruction des pièces complémentaires transmises par Aquitanis pour l'arrêt du quitus, il est proposé de prolonger les diverses échéances prévues dans l'avenant de résiliation signé entre La Cub et Aquitanis le 24 décembre 2013.

Ainsi, la propriété des biens immobiliers acquis par AQUITANIS par voie amiable (hors procédure d'expropriation en cours) et destinés à être cédés à terme à des promoteurs et des terrains d'assiette des équipements sous maîtrise d'ouvrage Cub sera transférée à Bordeaux Métropole par acte authentique passé en la forme administrative au plus tard le 01 décembre 2015 et non le 01 décembre 2014 comme prévu initialement. Il est considéré que la valeur hors taxe des biens ainsi transférés correspond à la valeur absolue du solde d'exploitation issue de l'arrêté définitif des comptes.

De la même manière, le délai pour donner quitus à Aquitanis est repoussé au 31 octobre 2015.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment l'article L300-4 ,

**VU** la délibération n° 2003/0048 du 17 janvier 2003 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de création/réalisation de la Z. A. C. « Centre Ville » à Pessac et a confié son aménagement à l'O. P. H. AQUITANIS par convention publique d'aménagement ,

**VU** la délibération n°2013/0912 du 20 décembre 2013 décidant de la résiliation anticipée de la convention publique d'aménagement entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'O. P. H. AQUITANIS pour la réalisation de la ZAC Centre Ville à Pessac ,

**VU** l'avenant de résiliation anticipée de la convention publique d'aménagement de la ZAC Centre Ville à Pessac signé entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'O. P. H. AQUITANIS le 24 décembre 2013.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

des délais supplémentaires sont nécessaires à l'instruction des pièces complémentaires transmises par Aquitanis pour l'arrêt du quitus

**DECIDE**

**Article unique :**

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer l'avenant n°1 à l'avenant de résiliation anticipée de la convention publique d'aménagement de la ZAC « Centre Ville » à Pessac signé entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'O. P. H. AQUITANIS afin de proroger le délai de prononciation du quitus à l'O.P.H. AQUITANIS, repoussé au 31 octobre 2015.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
4 AOÛT 2015

PUBLIÉ LE : 4 AOÛT 2015

M. MICHEL DUCHENE